Image not found or type unknown

Cdd temps partiel convention 66

Par **val**, le **09/06/2012** à **15:55**

Bonjour,
j'effectue un contrat à durée déterminé de trois mois sous la convention collective 3116 handicapés-établissements et services (vonvention 66). J'ai travaillé 2 jours fériés. Dois je les récupérer?
je travaille à raison de 75h par mois.cet établissement a mis en place l'annualisation. Au mois d'avril 72 h travail, mai 77,5,juin 112heures de travail.
Ai je droit à des heures complémentaires? CT et CA?
Pouvez vous répondre à toutes ces questions car je suis un peu perdue...avant de signer le solde de tout compte.
merci de votre compréhension!!!!!!!!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés